

défaut de réception de cet avis par un ou plusieurs sénateurs ne le rendra ni insuffisant ni invalide.

—Honorables sénateurs, la présente motion s'applique à tout congé, quelle qu'en soit la durée. Elle permet au Sénat de se réunir d'urgence pendant un congé même s'il doit être bref.

**L'honorable A. J. Brooks:** Honorables sénateurs, nous reconnaissons tous que la motion présentée par le leader du gouvernement est des plus utiles.

Pendant que nous y sommes, pourrait-il nous dire quand nous pouvons compter prendre congé à l'occasion de Pâques? Je sais que les sénateurs se préoccupent surtout de leur transport et des places qu'ils devront faire retenir. En outre, pourrait-il nous donner une idée des travaux dont nous pourrions être saisis d'ici le congé?

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** Honorables sénateurs, je tâcherai de vous donner une réponse aussi complète que possible. Vous n'êtes pas sans savoir que l'autre Chambre s'ajournera le jeudi 26 mars pour les vacances de Pâques pour reprendre ses travaux le lundi 6 avril. Le Sénat sera aussi en vacances durant ce temps-là.

Les honorables sénateurs savent aussi que le ministre des Finances a l'intention de présenter son exposé budgétaire lundi soir prochain. Si les choses vont comme d'habitude, le débat suivra tout de suite après. A cause du débat sur le budget, le programme législatif n'avancera pas beaucoup à la Chambre des communes. Sauf erreur, l'assemblée à l'autre endroit a été saisie aujourd'hui de deux bills. Le premier consiste en une loi de finances provisoires et le second a trait au dernier crédit du budget supplémentaire des dépenses.

J'espère que ces bills nous seront présentés la semaine prochaine. Si mes espoirs se réalisent, nous pourrions peut-être faire en sorte qu'il y ait une sanction royale au cours de la semaine ou au début de la semaine suivante et, par conséquent, bien avant l'ajournement pour le congé de Pâques. Il nous faut donc songer au temps qu'il nous faudra pour étudier ces questions et pour obtenir la sanction royale.

Les honorables sénateurs n'ignorent pas que les sujets suivants ont été inscrits en substance à notre *Feuilleton*. Je dis «en substance» car il y a certaines questions qui sont prêtes, ou à peu près, à subir la troisième lecture en sus des autres dont je vais vous faire mention dès maintenant. Premièrement, c'est le bill concernant la loi sur la marine marchande du Canada; la deuxième, le bill sur les commissions de port; la troisième, le

bill concernant le pont «Blue Water»; et la quatrième, la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Avec tous les honorables sénateurs, je crois, je partage l'espoir que nous disposerons de l'Adresse en réponse au discours du trône avant le congé de Pâques. Nous projetons d'expliquer le bill visant à établir des commissions portuaires au tout début des séances de la semaine prochaine, puis de le déférer au comité.

**L'honorable M. Brooks:** Nous avons déjà étudié cette mesure, n'est-ce pas?

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** J'allais le dire. L'an dernier, le comité permanent des transports et communications a étudié passablement longtemps le projet de loi et il ne devrait donc pas être nécessaire d'y consacrer trop de temps.

Le projet de loi relatif au pont «Blue Water» dont le Parlement est saisi fait suite à certaines négociations poursuivies entre le Canada et les États-Unis et a trait au pont situé dans ou près de la ville de Sarnia (Ontario) et de Port-Huron, dans l'État de Michigan. A mon avis, ce bill pourrait être expliqué lors de la deuxième lecture la semaine prochaine, après quoi il serait déféré au comité pour qu'on l'approfondisse. Sans vouloir dicter une ligne de conduite aux honorables sénateurs à ce sujet, je pense que ces bills pourraient raisonnablement être étudiés à fond et adoptés par le Sénat avant le congé de Pâques.

J'entretiens de bons espoirs pour ce qui est de la loi sur la marine marchande du Canada, mais sait-on jamais. Le bill proprement dit a déjà été expliqué, et des discours seront prononcés cet après-midi à l'égard de ce projet de loi. Nous aimerions que la suite du débat ou la 2<sup>e</sup> lecture soit renvoyée au début de la semaine prochaine, alors qu'on pourra formuler de brèves observations, après quoi le bill serait déféré au comité. J'ai appris qu'il y a plusieurs groupes intéressés de diverses parties du pays qui aimeraient présenter des instances au sujet de certains articles de la loi sur la marine marchande du Canada. Je suis persuadé que tous les honorables sénateurs estiment que le tribunal, que constitue le Sénat et auquel peuvent recourir les intéressés en matière de législation, a une valeur énorme; nous sommes désireux de fournir à tous ces intéressés l'occasion de faire connaître leurs vues. Pourrions-nous, au cours des deux semaines dont nous disposons d'ici le congé de Pâques, leur fournir cette occasion? Je ne saurais le dire. Certains de ces représentants viendront d'endroits fort éloignés, mais dès que le bill aura reçu la